Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-2025071128-CC

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Présents *: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

Absents excusés *: ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.*

RAPPORT N° 2025/180 : Valorisation Bois Energie *:* Avenant n°1 au marché de prestation 2025-2031 pour l'approvisionnement en bois bruts, le broyage et la livraison des chaufferies

Madame la Présidente rappelle que la plateforme de production et de livraison de bois déchiqueté créée en 2010 est gérée en régie directe par la Communauté de Communes.

Elle propose d'approuver l'avenant pour intégrer la formule réajustée de révision des prix, identique à celle figurant dans les contrats d'approvisionnement des chaufferies.

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique,

Vu la délibération du 02 juillet 2024 (rapport 2024/169) concernant l'attribution du marché de prestation 2025-2031 pour l'approvisionnement en bois bruts, le broyage et la livraison des chaufferies,

Vu le marché conclu avec la société Bayle en date du 1er juin 2025,

Vu l'avis favorable de la commission de marché du 08 juillet 2025,

Considérant qu'un coefficient de la formule de révision est manquant ce qui la rend mathématiquement incorrecte,

Considérant qu'il s'agit d'une rectification d'une erreur matérielle ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMIITE** :

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-2025071128-CC

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 au marché de prestation joint à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES * DE SERRE PONCON 05200 *

Chantal EYMEOUD